

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

CONFIDENTIEL

TEX.SB/W/13
19 juillet 1974

Organe de surveillance des textiles

ORDRE DU JOUR DE LA DIXIEME REUNION DE L'ORGANE DE SURVEILLANCE DES TEXTILES

Comme il a été convenu, l'Organe de surveillance des textiles se réunira les jeudi 25 et vendredi 26 juillet, à la Villa Le Bocage. La réunion, qui s'ouvrira à 10 heures, se poursuivra en cas de besoin le samedi 27 juillet.

La discussion portera principalement sur les questions ci-après :

1. Approbation du rapport relatif à la cinquième réunion tenue les 11 et 12 juillet 1974 (voir TEX.SB/W/12).
2. Examen des notifications additionnelles reçues depuis la dernière réunion¹, et discussion des questions que les membres désireraient soulever en relation avec des notifications antérieures.
3. Détermination par l'OST de la justification du maintien de restrictions par le Mexique, sur la base du mémorandum qui sera présenté en temps voulu.²
4. Reprise de la discussion de la question de la participation aux délibérations de l'OST lorsqu'une partie à un différend dont l'OST est saisi compte un membre au sein de celui-ci et que l'autre partie n'en compte pas (voir TEX. SB/W/14).
5. Questions déjà examinées que des membres voudraient soulever.
6. Autres questions.

¹Ces notifications seront communiquées aux membres sous les cotes de la série TEX.SB/-.

²Ce mémorandum sera présenté par une délégation du gouvernement mexicain.